

Projet Entrepreneuriat et Coopération commerciale dans la région COI

En marge du 34^{ème} Conseil des ministres de la COI du 06 mars 2020, une convention de financement portant sur un projet Entrepreneuriat et Coopération commerciale (ECC) a été signée avec l'Union européenne pour un montant de EUR 8 000 000.

Le projet vise à améliorer les compétences des PME, à donner accès au crédit pour les technologies vertes et à créer un centre européen d'information sur les entreprises dans la région (EBIC-IO).

L'objectif spécifique de ce projet est de renforcer la compétitivité et la capacité commerciale des PME en mettant particulièrement l'accent sur les PME dirigées par des femmes et des jeunes participant au développement d'une économie verte.

Les résultats attendus dans le cadre de cette action sont les suivants :

- **Résultat 1:** Réduction du nombre de goulots d'étranglement rencontrés par les PME, en particulier les PME dirigées par des femmes et des jeunes
- **Résultat 2:** Promotion de solutions vertes pour la production avec la mise en place d'une facilité de crédit pour aider les PME de la région à accéder à des ressources financières pour mettre en œuvre leurs projets
- **Résultat 3:** Amélioration des opportunités commerciales entre la région de la COI et l'UE grâce à une meilleure intelligence commerciale.

La ligne de crédit (résultat 2) privilégiera les PME dirigées par des femmes et des jeunes ainsi que les PME opérant dans les trois secteurs ayant le potentiel des chaînes de valeur régionales pré-identifiées, à savoir le tourisme, les plantes cosmétiques naturelles et les PME de fruits de mer. Un montant de EUR 3 millions de subvention est prévue pour cette activité et un partenariat doit être conclu entre l'Union européenne et une institution financière pour la gestion de cette ligne de crédit.

La gestion du projet ECC s'étale sur cinq (5) années et elle est assurée directement par la Délégation de l'UE à Maurice. Le Secrétariat général de la COI est appelée à collaborer dans la mise en œuvre des activités définies.

Le démarrage de ces activités, prévue initialement en 2020, a été retardé par la pandémie de Covid-19. Depuis novembre 2020, l'UE travaille en collaboration avec la COI pour le lancement rapide des actions du programme. Le processus pour les premiers appels d'offres pour le recrutement de l'expertise requise dans ce cadre est lancé.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Prend note du démarrage en cours du projet Entrepreneuriat et Coopération commerciale dans la région COI ;**
- b) Remercie l'Union européenne pour son soutien au développement économique de la région ;**
- c) Souligne l'importance accordée par la COI au renforcement des capacités des femmes et des jeunes entrepreneurs de la région ;**
- d) Exprime sa volonté de voir ce projet contribuer à la relance économique dans la région.**